

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2021

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution des actifs nets	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
La Clé d'la Baie en Huronie - Association culturelle francophone

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Clé d'la Baie en Huronie - Association culturelle francophone (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« NCOSBL »).

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Association tire des produits d'une entente conclue avec un autre radiodiffuseur (« diffuseur »), selon laquelle le diffuseur convient de payer un total de 763 694 \$ à l'Association pendant une période de 15 ans, à partir de l'exercice terminé le 31 mars 2014. L'Association constate ces produits de façon égale durant la période de l'entente, ce qui constitue une dérogation aux NCOSBL. En vertu des NCOSBL, le moment de la constatation des produits doit se faire lorsque les obligations de rendement sont remplies par l'Association, ce qui est survenu au moment de la signature de l'entente en 2014. Par conséquent, les autres produits de l'exercice devraient être réduits de 16 868 \$ en 2021 et de 6 849 \$ en 2020, les comptes débiteurs devraient faire l'objet d'une hausse de 403 722 \$ le 31 mars 2021 et de 420 590 \$ le 31 mars 2020, et l'actif net devrait augmenter de 403 722 \$ le 31 mars 2021 et de 420 590 \$ le 31 mars 2020.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2020 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve en date du 31 août 2020.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à
Independent firm affiliated to



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 28 juin 2021

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

4

	2021	2020
PRODUITS		
Subventions et contributions		
- Gouvernement provincial	912 148 \$	966 951 \$
- Comté de Simcoe	686 964	829 206
- Gouvernement fédéral	462 710	647 584
- Subventions salariales	241 144	35 157
- Amortissement des subventions et contributions reportées - immobilisations (note 8)	116 762	55 045
	2 419 728	2 533 943
Garderie, camp et autres inscriptions	571 441	1 022 483
Publicité et projets radiophoniques	153 499	85 100
Prestations de services	53 225	96 315
Collectes de fonds et dons	46 809	46 367
Ventes de produits	16 715	69 361
Autres	3 000	1 399
	3 264 417	3 854 968
CHARGES D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	2 013 748	2 526 316
Honoraires professionnels et de consultation	142 419	229 616
Frais de location	138 362	170 934
Sous-traitants	122 074	101 291
Produits et matériaux	121 410	143 957
Achat de services	69 094	228 051
Assurances	50 090	50 724
Licences et permis	37 419	58 426
Taxes foncières	27 588	24 607
Cachets	22 728	39 921
Télécommunications	19 458	25 405
Services publics	19 239	20 887
Frais de déplacement	18 247	98 197
Prix de bingo	18 001	-
Commissions	17 398	11 227
Équipement	12 999	37 838
Entretien et réparations	9 025	9 886
Publicité et promotion	8 286	20 988
Frais de bureau	5 897	10 098
Intérêts et frais de service	10 265	18 342
Intérêts sur la dette à long terme	4 345	6 882
Amortissement des immobilisations	84 938	82 583
Amortissement des actifs incorporels	2 308	2 886
	2 975 338	3 919 062
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		
	289 079 \$	(64 094) \$

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

5

	Non affectés	Éventualités	2021 Total	2020 Total
SOLDE AU DÉBUT	170 564 \$	- \$	170 564 \$	234 658 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	289 079	-	289 079	(64 094)
Affectations internes	(200 000)	200 000	-	-
SOLDE À LA FIN	259 643 \$	200 000 \$	459 643 \$	170 564 \$

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2021

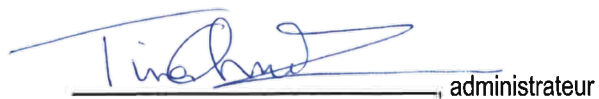
6

	2021	2020
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	707 415 \$	383 015 \$
Débiteurs (note 3)	166 360	50 674
Subventions et contributions à recevoir	35 999	87 520
Stocks	1 130	1 130
Frais payés d'avance	14 704	14 392
	925 608	536 731
IMMOBILISATIONS (note 4)	604 903	594 744
ACTIFS INCORPORELS (note 5)	9 235	11 543
	614 138	606 287
	1 539 746 \$	1 143 018 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


_____, administrateur

Sylvain Fecteau, Trésorier


_____, administrateur

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2021

7

	2021	2020
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 6)	156 011 \$	212 623 \$
Produits reportés	97 569	57 989
Subventions et contributions reportées (note 7)	352 001	151 210
Dû au comté de Simcoe	-	24 477
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	28 446	47 689
	634 027	493 988
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES - IMMOBILISATIONS (note 8)		
	433 621	457 559
DETTE À LONG TERME (note 9)		
	12 455	20 907
	446 076	478 466
	1 080 103	972 454
ACTIFS NETS		
Non affecté	259 643	170 564
Éventualités	200 000	-
	459 643	170 564
	1 539 746 \$	1 143 018 \$

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

8

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	289 079 \$	(64 094) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	84 938	82 583
Amortissement des actifs incorporels	2 308	2 886
Amortissement des subventions et contributions reportées - immobilisations	(116 762)	(55 045)
	259 563	(33 670)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(115 686)	58 584
Subventions et contributions à recevoir	51 521	(87 520)
Stocks	-	(295)
Frais payés d'avance	(312)	(3 888)
Créditeurs et frais courus	(56 612)	(34 212)
Produits reportés	39 580	57 989
Subventions et contributions reportées	200 791	(101 772)
Dû au comté de Simcoe	(24 477)	24 477
	94 805	(86 637)
	354 368	(120 307)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(95 097)	(160 092)
Variation nette des placements	-	155
	(95 097)	(159 937)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(27 695)	(27 026)
Produit de subventions et contributions - immobilisations	92 824	106 299
	65 129	79 273
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	324 400	(200 971)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	383 015	583 986
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	707 415 \$	383 015 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Clé d'la Baie en Huronie - Association culturelle francophone (« L'Association ») a été constituée en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. L'Association a pour but de favoriser la participation active des membres de la communauté, de conserver et de défendre les droits de la langue française ici et ailleurs et d'améliorer la qualité de vie et le bien-être de la communauté francophone. L'Association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. La principale estimation porte sur l'évaluation de la durée de vie utile des immobilisations.

Constatation des produits

L'Association comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et les contributions affectées à des charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions et les contributions reçues pour le financement des immobilisations sont constatées aux produits en fonction de l'amortissement des immobilisations concernées.

Les produits de garderie, camp et autres inscriptions, de publicité, de prestations de service et d'autres sources sont constatés lorsque les services sont rendus.

Les produits des projets radiophoniques sont constatés sur la durée de l'entente.

Les produits de ventes de produits sont constatés lorsqu'ils sont livrés, que le prix est fixé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de dons et de collectes de fonds sont constatés lorsqu'ils sont reçus.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux ou périodes
Bâtiment	Linéaire	40 ans
Équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	20 %
Enseignes	Dégressif	20 %
Véhicules	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions et contributions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus, du montant dû au comté de Simcoe et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. DÉBITEURS

	2021	2020
Comptes à recevoir	147 837 \$	31 150 \$
Taxe à la consommation à recevoir	18 523	19 524
	166 360 \$	50 674 \$

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

12

4. IMMOBILISATIONS

			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	100 000 \$	- \$	100 000 \$	100 000 \$
Bâtiment	309 177	150 867	158 310	166 039
Équipement	837 246	591 716	245 530	210 762
Équipement informatique	154 157	68 906	85 251	95 730
Enseignes	1 897	1 449	448	559
Véhicules	29 431	17 173	12 258	17 511
Améliorations locatives	114 424	111 318	3 106	4 143
	1 546 332 \$	941 429 \$	604 903 \$	594 744 \$

5. ACTIFS INCORPORELS

			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciel	14 204 \$	11 229 \$	2 975 \$	3 719 \$
Site Web	23 127	16 867	6 260	7 824
	37 331 \$	28 096 \$	9 235 \$	11 543 \$

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2021	2020
Fournisseurs et frais courus	107 743 \$	179 076 \$
Sommes à remettre à l'État	48 268	33 547
	156 011 \$	212 623 \$

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

13

7. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les subventions et contributions reportées se détaillent comme suit :

	2021	2020
Comté de Simcoe	92 112 \$	18 227 \$
Assemblée de la francophonie de l'Ontario	53 098	-
Ministère du Patrimoine Canadien	43 674	50 296
Service Canada	25 000	-
Fédération de la jeunesse canadienne française	21 747	12 000
Fédération culturelle canadienne française	21 525	18 000
Fondation Trillium de l'Ontario	18 949	-
Fondations communautaires du Canada	18 894	-
Association des collèges et universités de la francophonie canadienne	15 383	34 906
Mouvement des intervenants et des intervenantes en Communication Radio de l'Ontario	13 738	9 473
Fonds canadien de la radio communautaire	8 962	-
Conseil des arts de l'Ontario	7 860	3 910
Autres	11 059	4 398
	352 001 \$	151 210 \$

Les variations survenues dans les soldes des subventions et contributions reportées sont les suivantes :

	2021	2020
Solde au début	151 210 \$	280 684 \$
Plus : sommes octroyées au cours de l'exercice	2 461 112	2 399 367
Moins : montants reconnus à titre de produits au cours de l'exercice	(2 260 321)	(2 528 841)
Solde à la fin	352 001 \$	151 210 \$

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

14

8. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES - IMMOBILISATIONS

Les variations survenues dans les soldes de subventions et contributions reportées liées aux immobilisations sont les suivantes :

	2021	2020
Solde au début	457 559 \$	406 305 \$
Plus : sommes octroyées au cours de l'exercice	92 824	106 299
Moins : montants reconnus à titre de produits au cours de l'exercice	(116 762)	(55 045)
Solde à la fin	433 621 \$	457 559 \$

9. DETTE À LONG TERME

	2021	2020
Emprunt à payer sur un véhicule, d'une valeur comptable nette de 12 258 \$ - 9,34 %, échéant en juillet 2023, remboursable par versements mensuels de 837 \$, capital et intérêts	20 901 \$	28 596 \$
Prêt garanti par une hypothèque accessoire et une sûreté générale sur tous les biens présents et futurs de l'Association, taux préférentiel plus 2,5 %, échéant en mars 2022, remboursable en versement annuel de 20 000 \$ plus intérêts	20 000	40 000
	40 901	68 596
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	28 446	47 689
	12 455 \$	20 907 \$

Les versements en capital à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2022	28 446 \$
2023	9 269 \$
2024	3 186 \$

10. AFFECTATION INTERNE

En plus du Fonds non affecté, l'Association maintient une réserve d'affectation interne.

Éventualités

Le Fonds pour éventualités a été créé afin de pallier certaines charges exceptionnelles pouvant survenir au cours des exercices futurs. En date de fin d'exercice, le conseil d'administration a approuvé le virement d'un montant de 200 000 \$ du Fonds non affecté vers le Fonds pour éventualités.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Association est exposée au 31 mars 2021 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Association est principalement lié aux débiteurs.

L'Association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Environ 78 % du total des comptes à recevoir sont à recevoir de quatre sociétés importantes. L'Association évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

En ce qui a trait aux subventions et contributions à recevoir, l'Association évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Association à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Association en vertu de baux totalisent 348 700 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2022	91 700 \$
2023	92 900 \$
2024	80 800 \$
2025	55 300 \$
2026	28 000 \$

13. ENTENTE IMPORTANTE

Pendant l'exercice 2014, l'Association a conclu une entente avec Rock95 Broadcasting Ltd. (« Rock95 »), En échange de permettre à Rock95 d'augmenter la puissance de transmission, Rock95 a convenu de payer l'Association un montant de 763 694 \$ s'échelonnant sur 15 ans. L'Association comptabilise ce produit linéairement sur la durée de l'entente. De plus, Rock95 a convenu de fournir l'équipement de diffusion à l'Association et de payer tous les frais d'électricité, de réparation et d'entretien et les paiements de location associés à ces équipements pour une période de 15 ans. Les immobilisations contribuées par Rock95 ont été comptabilisées à la valeur nominale.

14. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'Association signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer un audit des registres comptables de l'Association pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements aux bailleurs de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

15. PANDÉMIE DU CORONAVIRUS

La pandémie du coronavirus (COVID-19) est répandue à travers le monde et affecte l'ensemble des activités économiques. Les conditions liées au coronavirus évoluent rapidement et les autorités gouvernementales ont mis en place des mesures d'urgence afin d'atténuer la propagation du virus. Les impacts financiers sur l'Association dépendent du déroulement futur des événements, notamment la durée des interruptions et des restrictions commerciales imposées par le gouvernement, la progression du programme de vaccination auprès de la population et l'efficacité des mesures prises au Canada et dans d'autres pays pour combattre le virus. Ces événements sont hautement incertains et l'Association n'est pas en mesure d'évaluer les impacts finaux qu'ils auront sur ses résultats financiers.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.